

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBAUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BEKHTAOUI**Membres absents** :**OBJET
DE LA DELIBERATION****Association des Professionnels Européens de la Carte d'Achat - Adhésion de la Ville**

Monsieur Saunié, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Régie par la loi de 1901 et créée le 4 avril 2003, l'Association des Professionnels Européens de la Carte d'Achat (APECA) est une association interprofessionnelle dédiée à la carte d'achat et la dématérialisation des échanges inter-entreprises.

Cette association s'est donné pour objectif de mettre à la disposition de ses membres, acheteurs publics et privés, fournisseurs, établissements financiers, prestataires, un lieu de concertation entre utilisateurs sur l'évolution des produits, la standardisation des échanges et l'organisation des marchés.

La mission de l'APECA est double : conduire et animer les réflexions, former et accompagner les acheteurs privés et publics.

La Ville souhaite mettre en place la carte d'achat dans les services municipaux, car ce dispositif permet de simplifier et de rationaliser le circuit de l'achat, tant du point de vue de la collectivité que de celui des fournisseurs qui adoptent ce système.

L'adhésion de la Ville à cette association présente donc un intérêt certain, étant précisé que le montant de la cotisation annuelle est actuellement de 598 € TTC, et que, compte tenu de la date d'adhésion, la cotisation au titre de l'année 2006 est ramenée à 299 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1°- décider, pour les années 2006 et 2007, l'adhésion de la Ville à l'Association des Professionnels Européens de la Carte d'Achat ;

2°- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT